



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017- 35

Objet : Délibération portant réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) à l'échelle de la communauté de communes et engagement d'une mission climat-air-énergie confiée au Sysdau, syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2017, le 17 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	06/X/2017		
Date d'affichage	06/X/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		Bernard CROS
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEL

Affiché, le

19 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171018-D2017-35-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2017

N° 2017- 35

Objet : Délibération portant réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) à l'échelle de la communauté de communes et engagement d'une mission climat-air-énergie confiée au Sysdau, syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26 ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages modifiant l'article L.229-26 du code de l'environnement ;
Vu la délibération du comité syndical du Sysdau en date du 2 décembre 2016 actant l'engagement du Sysdau pour la transition énergétique et climatique ;
Vu la convention annuelle 2017 d'objectifs entre le Sysdau et l'ALEC visant le renforcement des orientations du Sysdau en matière de développement durable, d'économie, d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

Exposé :

Considérant que le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique ainsi qu'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire,

Considérant que la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" ayant actuellement 19 000 habitants et devra obligatoirement élaborer son PCAET dès qu'elle atteindra 20 000 habitants ;
Considérant que la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" souhaite anticiper l'élaboration de son PCAET avant que celui-ci ne devienne obligatoire ;

Considérant que l'échelle du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est l'échelle pertinente pour conduire les réflexions, les études et les différents partenariats nécessaires ;

Considérant que le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public

- les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France,
- le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ;

Considérant que le PCAET doit obligatoirement contenir :

- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction,
- une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres,

- les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz,
- une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci,
- la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux,
- un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants,
- une estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique,
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Considérant la nécessité de développer une vision stratégique à long terme

En effet, au-delà du cadre réglementaire, les thématiques abordées par un PCAET abordent un large spectre de champs (aménagement du territoire, économie, environnement, ...) qui relève des missions des élus et qui sont inscrites pour la plupart d'ores et déjà dans les orientations du SCoT.

- Inscription directe dans le SCoT :
 - ✓ Économiser l'énergie et amorcer la transition énergétique
 - ✓ Anticiper les effets d'ilots de « chaleur urbains » liés au réchauffement climatique
- Autres chapitres en lien direct également :
 - ✓ Identification d'un socle agricole, naturel et forestier pour une protection et une valorisation des différentes entités paysagères du territoire
 - ✓ Soutenir des agricultures de projets de nature au service des territoires
 - ✓ Construire un schéma métropolitain des mobilités (REIAM – Réseau Express des Intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise)

Considérant les articulations nécessaires avec les autres échelles

- le futur SRADDET comprend un volet spécifique « Air, Énergie, Climat » dont il est nécessaire d'anticiper les recommandations et exigences de la Région,
- en Gironde, les autres SCoT (Bassin d'Arcachon et Sud Gironde) ont entamé des démarches similaires à l'échelle du SCoT,
- le PCAET de Bordeaux Métropole dispose d'un chapitre relatif aux territoires limitrophes et à ses actions de coopération.

Considérant que le Sysdau se propose d'accompagner l'ensemble des communautés de communes de son périmètre dans cette démarche nouvelle.

Cette mission Air-Énergie-Climat, s'inscrit dans les orientations du SCoT et relève également de sa mise en œuvre. L'échelle de la couronne métropolitaine bordelaise constitue un périmètre pertinent, en étroite collaboration avec la métropole, pour la conduite d'analyses et de définition de stratégies pour des phénomènes d'une ampleur dépassant le simple cadre intercommunal.

Cette mission s'organise en différentes phases :

▪ **Diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques :**

Bilan énergétique (production et consommation), analyse GES, biomasse, ...

- Pilotage : Sysdau
- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO + partenaires spécifiques
- Calendrier : septembre/octobre 2017
- Coût pris en charge par le Sysdau

▪ **Définition d'une stratégie territoriale et opérationnelle :**

Définition des objectifs stratégiques et opérationnels et déclinaisons territoriales

- Pilotage : Sysdau et le comité de pilotage
- Partenaires impliqués : ALEC + partenaires spécifiques
- Calendrier : novembre /décembre 2017
- Coût pris en charge par le Sysdau

▪ **Élaboration d'un programme d'actions et ses déclinaisons territoriales par communauté de communes :**

Définition des actions opérationnelles par rapport aux objectifs stratégiques

- Pilotage : Sysdau et le comité de pilotage
- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO, ADEME
- Calendrier : 1^{er} semestre 2018
- Coût :
 - Les études « ingénierie climat énergie » et l'évaluation environnementale seront réalisées par un bureau d'études spécialisé : pris en charge par le Sysdau
 - Études de potentialités et d'ingénierie (réseau, accompagnement) prises en charge par le Sysdau par le biais de subventions FSIL/État
 - Les compléments nécessaires aux études et à l'avancement des travaux seront apportés par les participants à la mission Air Énergie Climat

▪ **Finalisation, mise en œuvre et suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de chaque communauté de communes**

Écriture des PCAET par communauté de communes, mise en place des éléments de suivi et d'évaluation

- Pilotage : Sysdau et communauté de communes
- Partenaires impliqués : ALEC, ATMO, ADEME, SDEEG, fournisseurs, distributeurs et exploitants des réseaux d'énergie
- Calendrier : 2^{ème} semestre 2018
- Coût réparti en : accompagnement et coordination : 30 000 €

L'ensemble de ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les territoires et les différents partenaires publics et privés (ADEME, ALEC, ATMO Nouvelle Aquitaine, Région, Départements, Bordeaux Science Agro, SDEEG, Chambres consulaires, CRPF, bureaux d'études, fournisseurs, distributeurs et exploitants des réseaux d'énergie, ...). Un comité de pilotage sera formé pour en assurer l'élaboration et le suivi, il s'agira en fait du groupe de travail « Air, Énergie, Climat » de la commission syndicale de mise en œuvre du SCoT [Métropole Responsable]. Il sera composé des représentants des différentes intercommunalités associées à cette mission. Chacune d'entre elle sera représentée à minima par un élu et un technicien du territoire concerné.

Considérant l'obligation de réaliser une évaluation environnementale pour la réalisation du PCAET, les travaux menés devront se traduire par une démarche visant, au fil de l'élaboration du plan, à anticiper et réduire les impacts potentiels négatifs sur l'environnement et maximiser les effets positifs.

Considérant que cette délibération tient lieu de déclaration d'intention, elle sera publiée sur le site internet de la communauté de communes conformément aux dispositions des articles L. 121-18 -II et R. 121-25 du code de l'environnement.

Considérant la nécessité d'associer les habitants du territoire à cette démarche engagée de PCAET, il est proposé les modalités suivantes de concertation : mise à jour sur le site internet / registre

Il apparaît pertinent de profiter de cette démarche mutualisée pour y intégrer la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" sans attendre d'être contraint de le faire seul d'ici un ou deux ans.

Il est proposé de confirmer les élus référents de la communauté de communes auprès du SYSDAU pour travailler sur cette question à savoir Bertrand Gautier, titulaire et Francis Massé, suppléant

Après avoir entendu le rapport de Bertrand Gautier, vice-président du SYSDAU,
Après en avoir délibéré le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- prescrire l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du territoire communautaire,
- valider les mesures proposées pour la concertation et la participation du public aux travaux,
- confier une mission climat-air-énergie au Sysdau dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- nommer les élus référents pour siéger au comité de pilotage (Groupe de travail « Air, Énergie, Climat » de la commission syndicale de mise en œuvre du SCoT [Métropole Responsable] : Bertrand Gautier (titulaire) et Francis Massé (suppléant),
- autoriser Monsieur le Président à désigner les techniciens de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" ou d'une commune pouvant accompagner en tant que de besoin les élus au comité de pilotage,
- autoriser Monsieur le Président à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'élaboration du PCAET et notamment celles relatives à la participation du public.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 17 octobre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171018-D2017-35-DE
Date de réception préfecture: 18/10/2017
JEAN PIERRE SOUBI